RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Service Public
Vos droits et démarches plus simplement

DÉMARCHE EN LIGNE

Carte Vitale : perdue, volée ou défectueuse (régime général)

Cette démarche en ligne permet de déclarer auprès d'Ameli la perte, le vol ou le dysfonctionnement de votre carte vitale pour en refaire une.

Une fois sur votre compte Ameli, vous allez à la rubrique « *Mes démarches* ».

Faire la démarche en ligne
(https://assure.ameli.fr/PortailAS/appmanager/PortailAS/assure?_nfpb=true&_pageLabel=as_pertevol_carte_vitale)

Besoin d'aide ? Une remarque ? (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R49814/aide-remarque)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

Carte Vitale (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F265)

Émetteur de la démarche en ligne : Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam)
Vérifié le 26 juin 2024 - Service Public / Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)